

ANNECY

BONNEVILLE

CHAMBÉRY

GRENOBLE

GRÉSY-SUR-AIX

SALLANCHES

THONON-LES-BAINS

VILLE-LA-GRAND

GENÈVE

ASSOCIATION MORIJA FRANCE

9 avenue des Mélèzes

74500 EVIAN LES BAINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



ASSOCIATION MORIJA FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association MORIJA FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MORIJA France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

COFIDEST.COM

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 3 juillet 2026
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1
		31.12.2025		31.12.2024	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	EUR
ACTIFS IMMOBILISES					
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installation techniques / Matériel et outillage				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs / dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL I				
	Stocks et en cours				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	7 604,85		7 604,85	10 336,66
	Valeurs mobilières de placement	129,00		129,00	129,00
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	136 307,28		136 307,28	140 033,68
	Charges constatées d'avance	1 123,00		1 123,00	1 459,75
	Total II	145 164,13		145 164,13	151 959,09
Comptes de régularisation					
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		145 164,13		145 164,13	151 959,09
					-6 794,96

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31.12.2025	31.12.2024		
	EUR	EUR	EUR	%
Fonds propres				
Fonds propres sans droit de reprise :				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise :				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 705,46	11 579,15	-3 873,69	
Situation nette (sous total)	7 705,46	11 579,15	-3 873,69	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL I	7 705,46	11 579,15	-11 579,15	
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	129 161,41	124 430,19	4 731,22	
Total II	129 161,41	124 430,19	4 731,22	
Provision pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL III				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 139,25	5 951,75	-1 812,50	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	4 158,01	9 998,00	-5 839,99	
TOTAL IV	8 297,26	15 949,75	-7 652,49	
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	145 164,13	151 959,09	-6 794,96	

cofidest | 
AUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31.12.2025	31.12.2024		
	EUR	EUR	EUR	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	165,00	165,00	0,00	
Vente de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	34 803,00	34 139,30	663,70	
Dons manuels	60 667,00	126 521,83	-65 854,83	
Mécénats	,			
Legs, donations et assurance vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 150,00	14 304,57	-2 154,57	
Utilisations des fonds dédiés	96 072,93	166 341,50	-70 268,57	
Autres produits				
TOTAL I	203 857,93	341 472,20	-137 614,27	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	11 691,54	10 309,06	1 382,48	
Aides financières	96 072,93	166 341,50	-70 268,57	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	89 225,00	154 661,83	-65 436,83	
Autres charges				
TOTAL II	196 989,47	331 312,39	-134 322,92	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 868,46	10 159,81	-3 291,35	

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31.12.2025	31.12.2024		
	EUR	EUR	EUR	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	837,00	1 419,34	-582,34	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de charge				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	837,00	1 419,34	-582,34	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV				
2 - Résultat financier (III-IV)	837,00	1 419,34	-582,34	
3 - Résultat courant avant impôts (I + II + III + IV)	7 705,46	11 579,15	-3 873,69	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 426,56	2 021,81	404,75	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL V	2 426,56	2 021,81	404,75	
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 426,56	2 021,81	404,75	
Sur opérations de gestion				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL VI	2 426,56	2 021,81	404,75	
4 - Résultat exceptionnel (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	207 121,49	344 913,35	-137 791,86	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	199 416,03	333 334,20	-133 918,17	
5. EXCEDENT OU DEFICIT	7 705,46	11 579,15	-3 873,69	

cofidest | 
A U D I T

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 145 164.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 203 857.93 Euros et dégageant un excédent de 7 705.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Morija a pour but d'aider au développement des populations démunies principalement hé en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Togo). Les projets de l'association sont regroupés en 5 domaines : la nutrition, l'eau l'assainissement l'hygiène, la santé, l'éducation et le développement rural.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121- un à 121- 5 et suivant du Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliqués dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG.

Ils sont également en conformité avec le Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 dont le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 /11/83 ainsi que du règlement ANC 2018- 06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	6910	6910	
Charges constatées d'avance	1123	1123	
TOTAL	8033	8033	

cofidest | 
AUDIT

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres dettes	3731	3731		
Produits constatés d'avance	4158	4158		
TOTAL	7889	7889		

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	695
TOTAL	695

Les produits à recevoir correspondent, à hauteur de 965 Euros, aux dons faits fin 2025 dont le paiement est réalisé en janvier 2026.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	3731
TOTAL	3731

Les charges à payer correspondent aux honoraires du commissaire aux comptes et à des frais postaux.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1123
TOTAL	1123
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4158
TOTAL	4158



Les charges constatées d'avance correspondent aux cotisations d'assurance de janvier 2026. Les produits constatés d'avance correspondent aux recettes libres des versements des collectivités publiques dont la subvention libre couvre l'exercice 2026.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des dons reçus

Répartition par secteur d'activité	Montant
Dons de particuliers	34803
Cluster Eau Lémanique - EAH Sénégal	8025
Fondation Wavestone - Nutrition Burkina	9500
Fondation Oikonomia - Formation professionnelle Burkina	5000
Fondation Raja - Développement rural Togo	15000
Ville de Paris - EAH Burkina	30000
TOTAL	102328